

**FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL
DEPARTEMENTALE DE L'AIN SPECIALE DU 16 OCTOBRE 2024
DSDEN de l'Ain – BOURG-EN-BRESSE**

ETAIENT PRESENTS :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain

Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (titulaires)

Madame Marie-Claire LOONIS (FSU)

Madame Sarah BERTRAND (FSU)

Madame Séverine BRELOT (FSU)

Monsieur Jacques RAGON (FNEC FP FO)

Monsieur Patrick GUIRAUD (FNEC FP FO)

Monsieur Yann LAURENCE (FNEC FP FO)

Madame Alicia JULLIEN (UNSA)

Madame Maëlle PENICAUT (UNSA)

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (suppléants)

Madame Pauline POIZAT (FSU)

Monsieur Yoann ROBERT (FSU)

Monsieur Guillaume DUBOIS (FSU)

Monsieur Jean-Paul BLANCHET (UNSA)

Assistaient également à la réunion

Monsieur Pascal PERRIER, inspecteur santé et sécurité au travail

Madame Florence JOSSERON, conseillère départementale de prévention

Madame Sophie COMTE, infirmière de prévention

Madame Sylvie PACALET, assistante sociale des personnels

Madame Laurence POUZET, chargée d'études auprès du secrétariat général

Ordre du jour :

1. *Validation du procès-verbal de la FS SSCT du 7 juin 2024*
2. *Désignation du secrétaire de la FS SSCTD + durée du mandat*
3. *Point d'information sur le suivi des registres*
4. *Calendrier prévisionnel*

À 9h20, le quorum étant atteint, madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, ouvre la séance et donne la parole aux représentants des personnels pour les déclarations liminaires. Madame Pénicaut prend la parole pour l'UNSA (Annexe 1), monsieur Ragon pour la FNEC FP FO (Annexe 2) et madame Loonis pour la FSU (Annexe 3). Les déclarations sont jointes au présent procès-verbal.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, ne souhaite pas revenir sur l'intégralité des points soulevés au cours des déclarations préalables. Elle précise néanmoins que l'Éducation nationale, dans le projet de budget, reste le premier budget de l'Etat, ce qui atteste de l'importance qui lui est reconnue.

Dans le même temps, il convient de noter que la baisse très importante de la démographie scolaire sur l'ensemble du territoire national conduit à des choix politiques légitimes, et qu'il est également compréhensible que les autorités nationales s'emparent de la problématique du déficit.

S'agissant de la situation plus spécifique du département de l'Ain, elle rappelle qu'il a bénéficié de moyens permettant d'accompagner une population scolaire dont le volume se maintenait, que ce soit dans le premier ou dans le second degré, ce qui ne correspondait pas nécessairement à la tendance nationale.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, ajoute que le déclin de la démographie scolaire dans le premier degré, à cette rentrée scolaire, est plus important, et plus élevé que ce qui avait été anticipé. De manière générale, il y a lieu de considérer que la population scolaire décline désormais dans le département, même si c'est dans une proportion moins marquée que dans d'autres.

Monsieur Robert estime que l'argument de la baisse démographique mécaniquement favorable aux conditions de fonctionnement du service public d'éducation serait entendable si le département de l'Ain comptait des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) complets et suffisamment de titulaires remplaçants, ce qui n'est pas le cas.

1. Validation du procès-verbal de la FS SSCT du 7 juin 2024

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, soumet à l'approbation de la FS SSCT le procès-verbal de la séance du 7 juin 2024.

En l'absence de remarque, le procès-verbal est validé.

2. Désignation du secrétaire de la FS SSCTD + durée du mandat

Après avoir remercié madame Loonis pour son engagement et sa contribution sur cette fonction, madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, propose de procéder à la désignation du secrétaire de la formation spécialisée.

Seule l'organisation syndicale FSU a souhaité proposer une candidature : Sarah Bertrand (titulaire) et Pierre Devesa (suppléant).



Monsieur le secrétaire général donne lecture de l'article 23 du règlement intérieur du comité social d'administration spécial départemental de l'Ain, qui précise :

« Le secrétaire de la formation spécialisée est désigné par les représentants du personnel qui la composent. Lors de la désignation du secrétaire est également fixée la durée du mandat. La désignation a lieu à la majorité des représentants présents ayant voix délibérative. Les représentants du personnel désignent dans les mêmes conditions un secrétaire suppléant de la formation spécialisée, amené à remplacer le secrétaire en cas d'empêchement momentané de ce dernier. ».

Il propose que la durée du mandat coïncide avec la date des prochaines élections professionnelles, à savoir décembre 2026.

Monsieur le secrétaire général soumet au vote :

- la durée du mandat. En l'absence de remarque, le mandat court jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- la désignation du secrétaire de la formation spécialisée. En l'absence de remarque, Sarah Bertrand est désignée secrétaire de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail de l'Ain ;
- la désignation du secrétaire suppléant de la formation spécialisée. En l'absence de remarque, Pierre Devesa est désigné secrétaire suppléant de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail de l'Ain.

3 Point d'information sur le suivi des registres

Madame la conseillère départementale de prévention présente une synthèse des fiches Santé et sécurité au travail (SST). Sur la période du 27 août au 14 octobre 2024, 42 signalements ont été portés au registre SST, dont 7 restés sans observation à ce jour.

Sur ces 42 signalements,

- 8 sont en lien avec l'aménagement, l'état et l'hygiène des matériels, des installations et des locaux ;
- 24 concernent la charge mentale liée aux conditions de travail ;
- 1 concerne les gestes et postures physiques liés à l'activité ;
- 9 se rapportent à d'autres risques.

Plus précisément :

- 6 sont en lien avec l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP), dans les écoles essentiellement ;
- 8 sont liés aux locaux : amiante, maintenance, ambiance thermique ;
- 10 concernent les relations entre adultes (collège de l'Albarine à Saint-Rambert-en-Bugey et collège Anne Frank à Miribel) ;
- 3 concernent des relations avec les familles et 9 les relations avec les élèves (dont 8 au collège Xavier Bichat à Nantua) ;
- 4 sont en lien avec les conditions de travail et 2 avec les difficultés rencontrées par un personnel.

Madame Bertrand souhaite évoquer la situation de l'enseignant concerné par les signalements 11042 et 11044 (collège Thomas Riboud de Bourg-en-Bresse). Elle se dit inquiète car le contexte continue d'être

difficile pour lui et il est toujours isolé. Madame Bertrand déplore d'une part que le chef d'établissement ait informé l'ensemble des enseignants du signalement rédigé à l'attention de la direction des personnels enseignants (DIPE) et d'autre part des propos potentiellement diffamants puisqu'un arrêt de travail de la cheffe d'établissement précédente lui est imputé.

Madame la conseillère départementale de prévention explique que cette situation, connue depuis la rentrée, est prise en charge.

Monsieur le secrétaire général ajoute qu'il s'agit d'un personnel du second degré et qu'il convient donc d'être vigilant à ne pas interférer avec les modalités de prise en charge déployées par les services du rectorat. Les noms initialement cités dans les signalements ont depuis été biffés.

Monsieur Guiraud souhaite informer que la déclarante de la fiche 11078, en congé maternité, fait savoir que la situation à l'école élémentaire Les Grands Chênes à Prévessin-Moëns se dégrade, que des agents sont en arrêt maladie, d'autres absents. Il ajoute que les personnels avaient l'intention de rédiger un signalement mais n'en avaient peut-être pas eu le temps.

Pour madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, il est vraisemblable que la raison soit que la situation est prise en charge et étroitement suivie à la fois par l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de circonscription et l'IEN chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH).

Au sujet du signalement 10849, monsieur Guiraud estime qu'il y a une incompréhension entre le souhait de l'agent qui a rédigé le signalement et la mesure proposée par l'IEN de circonscription. L'enseignante concernée ne se dit pas prête à prendre le poste qui lui est proposé.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, rappelle le fort accompagnement dont cette enseignante a bénéficié de la part de l'IEN.

Monsieur le secrétaire général, à qui monsieur Guiraud demande s'il a bien reçu, comme convenu lors de la réunion relative au suivi des registres, les exemples de courriers pour lesquels le délai de réponse a été estimé trop long, répond par l'affirmative.

Selon monsieur Guiraud, la situation à l'école de Saint-Paul-de-Varax (fiche 10754) nécessite un suivi.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, confirme que dans cette situation, qui bénéficie d'une attention particulière, il convient de faire preuve d'ouverture afin de permettre aux réponses pédagogiques construites de participer à une prise en charge collective.

Enfin, monsieur Guiraud mentionne que l'élève scolarisé à l'école de Pont d'Ain et en attente d'une place

en institut médico-éducatif (IME) continue de poser problème à l'équipe pédagogique.

Monsieur Ragon alerte sur le problème bâtementaire au collège Jean Rostand à Arbent. La fiche 10894 relate des problèmes de sécurité liés à la chute d'une plaque métallique de la toiture.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, confirme que, pour les établissements touchés par les récentes intempéries, des réponses ont été immédiatement construites pour assurer la sécurité de tous.

La sécurisation au collège Jean Rostand a, en effet, été assurée rapidement pas le conseil départemental afin d'écartier toute mise en danger.

Le collège du Révermont a également subi des dégradations en lien avec les intempéries. La tempête a participé à la dégradation de la toiture, déjà en travaux. Une partie du deuxième étage est actuellement condamnée pour mise en sûreté des élèves et des personnels.

Plusieurs coupures d'électricité dans le département ont été gérées rapidement. Seul le collège de Chatillon-sur-Chalaronne a été contraint de fermer le lundi précédent.

Monsieur Ragon souhaite également évoquer les problèmes d'infiltration récurrents qui touchent le bâtiment du pôle hôtellerie au lycée Saint-Exupéry à Valsérhône. Or, ce bâtiment n'est pas concerné par la future restructuration. Monsieur Ragon précise que le chef d'établissement en a informé le conseil régional.

Madame Bertrand souhaite attirer l'attention sur les fiches 11187 et 11188 rédigées par un personnel du collège Charpak à Gex. La déclarante relate que l'heure d'un rendez-vous avec le médecin de prévention ainsi que des préconisations médicales ont été modifiées à son insu à la demande de la cheffe d'établissement.

Monsieur le secrétaire précise que le signalement a été rédigé la veille et confirme que la situation sera suivie.

Les représentants du personnel se disent préoccupés par la situation au collège Léon-Marie Fournet de Jassans-Riottier. Ils expliquent que, dans un contexte de demande d'audience formulée par les personnels du collège, les fiches 11138 et 11140 ont été rédigées par un personnel souhaitant alerter sur ses difficultés et que la cheffe d'établissement a convoqué la déclarante la veille, la sommant de s'expliquer.

Monsieur Robert demande des informations quant au suivi des enfants ayant changé d'école cette année. Ces situations ont été évoquées la semaine précédente en réunion de suivi des registres et sont en cours d'investigation. Le compte-rendu de cette réunion de travail a été envoyée aux représentants des personnels la veille et mentionne toutes les évolutions relatives aux situations étudiées.

Monsieur Dubois intervient pour évoquer le mal-être d'un enseignant (fiche 10776) et déplore que sa situation médicale n'ait été que si peu prise en compte.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, fait remarquer que les chefs d'établissement sont fréquemment amenés à revoir les services d'enseignement et la répartition au moment de la rentrée. Elle suggère que l'enseignant concerné prenne contact avec le médecin de prévention pour éventuellement envisager une adaptation de son poste de travail.

Madame Pacalet confirme qu'il est important de l'orienter vers le service médico-social.

En l'absence d'autres questions ou remarques relatives aux fiches SST, monsieur Robert interroge quant à la situation relative à l'amiante à la cité scolaire internationale (CSI) de Ferney-Voltaire.

Monsieur le secrétaire général rappelle les actions en cours :

- le chef d'établissement a chargé le secrétaire général de l'établissement de transmettre à l'inspection du travail les documents demandés en juillet 2024 ;
- des travaux ont été réalisés au cours de l'été ;
- monsieur l'ISST est en lien avec la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain, sachant que l'inspection du travail a pour perspective de demander la convocation d'une réunion extraordinaire de la FS SSCTD à laquelle elle souhaitera être invitée.

A madame Bertrand qui demande si l'inspecteur du travail a prévu de se rendre à la CSI, monsieur l'ISST répond que c'est lui qui en décidera.

Monsieur Robert demande s'il est possible de disposer d'un bilan statistique sur les signalements sur les registres de santé et de sécurité de l'année écoulée avec une historisation des années précédentes.

Madame la conseillère de prévention explique qu'elle le réalise tous les ans et monsieur le secrétaire général fait remarquer que, les représentants des personnels à la FS SSCT disposant déjà de ces données pour les années précédentes, ils peuvent en commencer l'analyse.

4 Calendrier prévisionnel

Monsieur le secrétaire général propose le calendrier prévisionnel pour l'année scolaire 2024-2025, élaboré en accord avec la secrétaire de la FS SSCT.

En raison d'une contrainte d'agenda, la date d'une visite d'école est modifiée. Il est convenu que le calendrier prévisionnel mis à jour sera envoyé aux membres dans la journée.



**Calendrier prévisionnel
Année scolaire 2024-2025**

	Désignation secrétaire	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
FS SSCT	Mercredi 16 octobre 2024	2 ^{ème} semaine de décembre (Lundi 9 ou Mardi 10 ou Vendredi 13 déc 2024)	2 ^{ème} semaine de février 2025 (entre le 10 et le 14 février 2025)	2 ^{ème} semaine de juin 2025 (entre le 10 et le 13 juin 2025)
Visites		Mardi 26 novembre 2024 Ecole de Labalme	Jeudi 16 janvier 2025 Ecole du Centre à Miribel	Mardi 25 mars 2025 Collège Vaugelas à Meximieux

	1 ^{ère} période	2 ^{ème} période	3 ^{ème} période	4 ^{ème} période	5 ^{ème} période
TT Suivi registres	Mardi 8 octobre 2024	Semaine du 25 au 29 novembre 2024 (sauf jeudi 28 nov)	Semaine du 27 au 31 janvier 2025	Semaine du 7 au 11 avril 2025	Semaine du 26 au 28 mai 2025

A la question de madame Pénicaud relative au nouvel outil pour la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), monsieur l'ISST répond qu'il a été testé dans des académies pilotes mais qu'il ne donne pas satisfaction. Aussi, sa mise en œuvre est pour l'instant en suspens.

Madame Pénicaud demande quelles sont les modalités de rédaction des comptes-rendus des visites par une délégation de la FS SSCT.

Madame Bertrand intervient pour expliquer que le compte-rendu doit être co-écrit et qu'en cas de désaccord, il convient de faire figurer d'une part les préconisations de l'administration et d'autre part les préconisations des représentants des personnels.

Pour madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, il est souhaitable que les membres de la délégation parviennent à des préconisations conjointes. En effet, la FS SSCTD est une instance dans laquelle l'administration et les représentants des personnels ont appris à travailler ensemble, sans conflit, afin que ces travaux soient utiles et permettent de progresser. Il serait fâcheux de dégrader la situation. En cas de désaccord ultime, il conviendra de voir comment procéder mais madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, confirme son souhait de préconisations conjointes.

Madame Loonis interroge sur la mise en œuvre de la formation en matière d'hygiène, de sécurité et de condition de travail à destination des représentants du personnel membres des FS.

Monsieur l'ISST fait remarquer que les représentants du personnel sont à présent à mi-mandat et ne sont toujours pas formés.

Monsieur le secrétaire général répond que la formation organisée au niveau académique est prévue en 2025. Il ajoute qu'il réfléchit à la possible mise en place d'une formation d'initiative locale.

A madame Bertrand qui s'enquiert du rôle de la secrétaire de la FS SSCT, monsieur le secrétaire général lit le dernier paragraphe de l'article 23 du règlement intérieur du comité social d'administration spécial départemental de l'Ain :

« Le secrétaire de la formation spécialisée contribue au bon fonctionnement de l'instance. Il est l'interlocuteur de l'administration et effectue une veille entre les réunions de la formation spécialisée. Il transmet aux autres représentants du personnel les informations qui lui sont communiquées par l'administration, il aide à la collecte d'informations et à leur transmission. »

En ce qui concerne les questions diverses, les organisations syndicales souhaitent continuer à les faire parvenir directement à l'administration mais, dans le cadre de relations confraternelles, il convient d'en informer les autres organisations.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, précise que, pour toutes les questions ou remarques relatives au fonctionnement de l'instance, la secrétaire de la FS SSCTD représente l'ensemble des représentants des personnels.

Monsieur le secrétaire général précise que, dès lors que ces dispositions figurent dans le règlement intérieur adopté pour le fonctionnement de l'instance, il convient que tous les représentants les respectent, quand bien même ils ne seraient initialement pas d'accord avec la rédaction retenue, ce qu'il sait être le cas pour une organisation syndicale notamment.

Monsieur Robert questionne sur les modalités pour formuler des remarques quant au memento relatif aux dispositifs de santé et de sécurité à destination des personnels proposé par la DSDEN.

Monsieur le secrétaire général répond qu'une communication par mail est suffisante. En revanche, monsieur le secrétaire général tient à rappeler qu'il ne s'engage pas à prendre en compte ces éventuelles remarques, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un document co-construit, mais d'un guide émanant de l'employeur qui sera adressé aux personnels du département à la rentrée des congés d'automne.



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

L'ordre du jour étant épuisé, madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, remercie les membres de la FS SSCT pour les activités conduites au cours de la séance et, plus globalement, pour l'ensemble du travail mené au cours des années précédentes, années qui ont donné lieu à de véritables échanges et une écoute active.

La séance est levée à 10h52.

La présidente de la FS SSCT,

Signé

Marilyne Rémer

La secrétaire de la FS SSCT

Signé

Sarah Bertrand, FSU



Déclaration liminaire – FS SSCT 16 octobre 2024

Intervention de Maëlle Pénicaut pour l'UNSA Education

Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,

Mesdames et Messieurs les membres de la FS SSCT – D de l'Ain

Tout d'abord permettez-moi d'avoir une pensée pour notre collègue Remi Goujon, enseignant rattaché à l'école élémentaire La Forge à Oyonnax. Nous pensons à sa famille et à toute la communauté éducative qui l'entourait.

Ce malheur souligne le défi de pilotage de cette instance. Avec le fonctionnement décidé par notre gouvernement, nous avons l'impression que l'accent est parfois mis davantage sur la forme que sur le fond, au détriment de l'amélioration concrète des conditions de travail. En matière de prévention des risques professionnels, de santé, de sécurité et de conditions de travail, nous demandons des actions concrètes concernant les risques psychosociaux. Nous invitons respectueusement le ministère à réfléchir à ces observations et à envisager des pistes d'amélioration pour cette nouvelle année.

Les personnels administratifs utilisateurs dans les établissements scolaires du second degré du progiciel OPALÉ souffrent d'un outil de travail inadapté ce que confirme deux inspecteurs du comité de suivi en parlant d « une souffrance au travail importante » et « des signaux avant-coureurs non perçus ».

Ces constats achèvent d'objectiver ceux d'A&I UNSA que ce soit au travers de ses enquêtes réalisées auprès des personnels ou au travers des résultats de la pétition intersyndicale (7300 signatures) à laquelle notre organisation syndicale a grandement contribué. Cette action aura donc permis de desserrer un calendrier de déploiement au-delà de 2025

Il y a déjà un mois et demi nous rejoignons les bancs de l'école, mais cette fois ci sans gouvernement. C'était inédit, et cette situation a permis à de nombreux collègues de reprendre plus sereinement que les années précédentes, sans injonctions délivrées à coup de lance pierre et sans consignes contradictoires juste avant la rentrée.

A cette rentrée scolaire un nouveau chantier se présente à nous : la gestion des bourses. Annoncée comme une simplification, cette énième réforme de la gestion des dossiers de bourse alourdit le travail des personnels administratifs et crispe les relations avec les familles.





Notre nouvelle ministre, Madame Anne Genetet, fraîchement nommée va devoir faire ses preuves. En effet, le manque de plus en plus accru de personnels ne se résoudra pas par la poursuite de l'installation du Choc des savoirs ni par la recherche « d'apaisement » de la profession. En effet, le manque de personnel dont les personnels remplaçants se fait déjà ressentir dans certaines situations. De plus les personnels sont dans une réelle attente de revalorisation sans vouloir entendre « restriction budgétaire » aux vues des « sommes colossales » d'argent public injectées dans l'enseignement privé.

Pour finir, l'Unsa Education tient à remercier Madame Marie Claire Loonis pour la qualité de son travail en tant que secrétaire de la FS SSCT durant tout son mandat.

Je vous remercie de votre attention.





FNEC -FP-FO 01

Maison des syndicats, 3 impasse alfred chanut 01000 Bourg en Bresse

tel: 04 74 21 45 82

e-mail : fo.fnecfp01@gmail.com

Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO 01 à la FS-SSCT départementale du 16/10/2024

Madame l'Inspectrice d'Académie, Monsieur le secrétaire général.

Mesdames et Messieurs les membres de la FS SSCT 01,

Cette FS-SSCT départementale de l'Ain se réunit alors que la guerre se poursuit et menace de s'amplifier en Ukraine et qu'une généralisation du conflit est en marche au Proche-Orient, mettant en danger tous les peuples de la région et bien au-delà. Les massacres en cours dans la bande de Gaza comme en Cisjordanie doivent cesser immédiatement et l'invasion de l'armée israélienne au Liban doit s'arrêter. C'est pourquoi la FNEC-FP-FO 01 se déclare solidaire de tous ceux qui défendent la paix, le cessez-le-feu, l'arrêt des livraisons d'armes, ainsi que la liberté d'expression et de manifester.

Au niveau national, la FNEC-FP-FO 01 dénonce le coup de force anti-démocratique du président et regrette que le Premier ministre poursuive sa politique destructrice de nos droits et conquies sociaux. Le président Macron s'obstine à refuser d'entendre les revendications des personnels et de leurs organisations syndicales. Dans ces conditions, les personnels sont fondés à utiliser tous les moyens à leur disposition pour faire aboutir leurs légitimes revendications. La FNEC-FP-FO 01 est et sera à leurs côtés pour combattre la mise en œuvre à marche forcée des contre-réformes qui cassent l'Ecole publique, ses enseignements disciplinaires, ses diplômes nationaux et qui remettent en cause les statuts et missions des personnels : « choc des savoirs », Pacte, réformes du lycée et du baccalauréat, réforme de la voie professionnelle, Parcoursup.

Cette rentrée a été marquée partout par le manque de moyens : des classes sont surchargées (allant jusqu'à plus de 35 élèves par classe en lycée, proche des 30 par classe en collège !), des classes sans professeur, un manque criant de remplaçants dès les premières semaines, des élèves sans AESH, sans infirmière, sans assistante sociale, de très nombreux postes de personnels administratifs restés vacants... Malgré ce constat indéniable, le gouvernement prévoit plus de 4000 suppressions de postes d'enseignants (- 3155 postes dans le premier degré public, -180 postes dans le second degré public, -700 postes dans l'enseignement privé), aucune création de postes de personnels d'encadrement, de personnels infirmiers, d'assistants sociaux et aucune création de postes de personnels administratifs ! Dans cette situation, la FNEC-FP-FO 01 entend prendre ses responsabilités et combattre cette casse de l'Ecole publique : nous refusons cette saignée ! Nous rappelons au passage que notre Ecole doit rester une enceinte protégée où les personnels doivent se sentir en sécurité afin d'y effectuer un travail serein. Pour cela, la création de postes statutaires est nécessaire et il faut arrêter d'en supprimer ! Le manque de moyens met les personnels dans des situations insoutenables, en atteste l'augmentation du nombre de signalements dans le registre sécurité santé au travail. C'est pourquoi, depuis des années, nous demandons un retour à des indicateurs d'ouverture/fermeture plus favorables (indicateurs de 2011) ce qui serait plus en adéquation avec l'évolution du métier et du public accueilli. Il est aussi urgent de protéger les personnels en accordant la protection fonctionnelle rapidement pour que cessent les dossiers médicaux qui peuvent conduire à des invalidités.

Mesdames, messieurs les membres de cette FS-SSCT départementale, cette instance est l'outil indispensable afin de préserver la santé physique et mentale de l'ensemble du personnel et la sécurité des personnels de l'éducation nationale dans notre département. Et en cette rentrée, nous ne pouvons que déplorer que les conditions de travail des personnels soient dégradées engendrant parfois des dangers certains. En effet, plusieurs signalements quant au bâtimentaire où certaines situations auraient pu avoir des conséquences dramatiques comme au collège Jean Rostand d'Arbent ou encore le lycée Paul Painlevé d'Oyonnax. La majorité des signalements concernent encore l'inclusion puisque le nombre d'AESH n'est pas à la hauteur des besoins déterminés par la MDPH notamment. Persuadés du rôle

essentiel des AESH, la FNEC FP FO 01 ne cessera de demander un vrai statut, un vrai salaire et le recrutement à hauteur des besoins. Les enseignants nous font remonter que sans le travail précieux de ces personnels au sein de notre système scolaire, ils seraient encore plus en difficulté. Toujours au regard de l'école inclusive, la FNEC FP-FO 01 affirme encore une fois que chaque élève en situation de handicap doit pouvoir bénéficier de conditions d'apprentissage adaptées à ses besoins. C'est pourquoi nous nous opposons à la fois au décret prévoyant de transformer les ESMS en "pôles ressources" et à la mise en place des PAS. La FNEC FP-FO 01 et ses syndicats départementaux continuent à s'engager pour le retrait de l'acte II de l'école inclusive.

Les situations de mal-être des personnels sont nombreuses et variées comme le démontre les signalements dans le registre. Les collègues sont parfois intimidés, parfois menacés, souvent frappés. Notre ministre affirme : menacer un professeur, c'est menacer la République ; frapper un professeur, c'est frapper la République. Cela ne doit pas rester de simples paroles car les personnels ne souhaitent plus de réponses culpabilisatrices où qui suggèrent de faire mieux avec moins. Chaque jour, nous découvrons des écoles où il devient de plus en plus difficile d'enseigner, d'apprendre et où la sécurité est difficilement assurée. Des élèves inclus, sans moyens humains et budgétaires, n'apprennent pas non plus. Ils sont placés dans des conditions affligeantes et n'ont bien souvent pas d'autres moyens que d'exprimer leur souffrance par la violence. Nous le répétons encore une fois : la pédagogie ne peut pas tout et pour la FNEC-FP-FO 01, il est urgent d'agir pour la défense de l'enseignement spécialisé et adapté, le maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Nous vous remercions pour votre écoute.



Déclaration liminaire FSU 01 - FSSSCT du 16 octobre 2024

Cette instance s'ouvre aujourd'hui dans un contexte politique particulier. En juin 2024, le Président de la République a brutalement décidé de dissoudre l'Assemblée nationale, ouvrant les portes du pouvoir à l'extrême droite. Pourtant, devant ce choix irresponsable, les Français-es ont su déjouer le scénario prévu par les sondages en se mobilisant comme rarement. Ce qu'ils et elles ont exprimé dans les urnes est d'abord et avant tout leur rejet du projet de l'extrême droite, destructeur du contrat social, de nos libertés publiques et des valeurs républicaines.

Après des semaines de tergiversation et au mépris de ce que les urnes ont exprimé, le Président a enfin nommé un Premier ministre, Michel Barnier, avec l'aval du Rassemblement national. Ce nouveau gouvernement, devant son absence de légitimité démocratique, loin de temporiser ou de se contenter d'assurer la continuité de l'Etat, promet une saignée des services publics, et en particulier de l'Éducation nationale, que la FSU veut dénoncer de toutes ses forces. Alors que Michel Barnier a d'abord déclaré que l'École serait une priorité de son gouvernement, nous avons finalement appris, lors de la présentation du budget 2025, que près de 4000 postes de professeur-es seraient supprimés lors de la prochaine rentrée, en priorité dans le premier degré.

Alors que les fiches SST de la période témoignent sur notre territoire des souffrances accrues des personnels à cause, notamment, du manque de moyens, de la désorganisation des établissements du fait de la mise en place du "choc des savoirs", ce gouvernement, qui n'a pourtant pas de légitimité pour le faire, choisit de sacrifier l'École publique sur l'autel de la rigueur budgétaire.

En ce mois d'octobre 2024 et alors que les formations spécialisées des départements concernés poursuivent leurs enquêtes liées à ces événements tragiques, nous voulons rendre hommage à nos collègues, Samuel Paty et Dominique Bernard, assassinés le 16 octobre 2020 et le 13 octobre 2023, dans l'exercice de leurs missions auxquelles ils étaient, comme tous-tes les enseignant-es de ce pays, profondément attachés. Faire vivre la mémoire de nos deux collègues, c'est d'abord et avant tout faire vivre l'École publique laïque, c'est reconnaître le rôle éminent des personnels dans leurs missions d'émancipation de la jeunesse et, loin des beaux discours d'un jour, c'est donner à la communauté éducative les moyens de les accomplir.